

A31 Bis

au cœur du sillon lorrain

Réunion de clôture du débat public

21 septembre 2015

Nancy

Ministère de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

1. Rappel: Le projet A31Bis
2. Ce que nous retenons du débat public
3. Les prochaines étapes du projet



Rappel: Le projet A31Bis

1

Les éléments mis en exergue au cours du débat et dans le dossier du maître d'ouvrage

- **L'A31 une infrastructure essentielle** aux usages multiples aujourd'hui saturée, avec une accidentologie grave et des perspectives de congestion importante aux horizons 2030
- **Des autres modes déjà bien exploités**, bénéficiant d'investissements importants pour accompagner leur développement, mais avec des limites et ne répondant pas à tous les besoins.
- D'où la nécessité d'un aménagement autoroutier pour répondre aux besoins de déplacements dans le sillon lorrain

Les objectifs du projet

- **Réduire la congestion sur l'A31**
Pour améliorer les conditions de circulations et garantir les temps de parcours pour les usagers
- **Améliorer la sécurité des usagers et des agents**
En réduisant le nombre d'accident et surtout leur gravité
- **Accompagner le développement économique et les échanges**
En cherchant à améliorer la desserte du territoire et ainsi favoriser le développement économique des agglomérations et de la région

Ce que nous retenons du débat public

2

Les enseignements généraux et les apports du débat public

➤ Sur le débat public:

- Un besoin de déplacements important dans le sillon et l'urgence à y répondre
- Une coordination/complémentarité forte avec les projets portés par le Grand Duché de Luxembourg, la SNCF et VNF
- La diversité des publics
- Des avis équilibrés sur le projet et l'émergence d'un dialogue ouvert entre les intervenants
- Un projet complexe sur une aire d'étude vaste: des préoccupations ciblées très différenciées selon les territoires

Les enseignements du débat public

➤ Les points qui sont partagés:

- Le diagnostic de l'A31: saturation, report sur le réseau adjacent, dysfonctionnement de certains échangeurs
- L'urgence à trouver une solution
- La nécessité de la remise à niveau environnementale de l'infrastructure existante
- La nécessité de bien prendre en compte les impacts de l'infrastructure sur l'environnement humain, agricole et naturel
- La nécessité de poursuivre le développement des autres modes de transport, complémentaires à la route
- L'intérêt d'explorer une exploitation multimodale sur le secteur nord

Les enseignements du débat public

➤ Des thématiques complexes à appréhender:

- Les études de trafic (principes de modélisation, comportement des PL face aux péages, effets sur le réseau adjacent...)
- La diversité des usages et notamment la place des poids-lourds en transit dans le trafic global
- La prise en compte des autres modes de transport dans le projet (complémentarité et limites)
- Le projet et son environnement:
 - recensement des enjeux et non identification des impacts
 - le niveau de détail du projet à ce stade (fuseaux et non tracés)

Les enseignements du débat public

➤ Les sujets qui font débat:

- L'opportunité d'un projet routier aujourd'hui
- Le barreau Gye – Dieulouard, perçu différemment selon les territoires et qui a fait l'objet d'une demande d'expertise complémentaire
- Le mode de financement (péage, écotaxe régionale...)
- L'utilisation de la rocade sud de Metz pour le transit
- L'utilisation de l'emplacement réservé dans la commune de Florange

Les enseignements du débat public

➤ Les propositions émises sur le tracé:

- Variante de passage via Hayange/Florange en lieu et place de la liaison A30-A31 Nord via Fameck/Florange
- Elargissement de l'A31 depuis Toul jusqu'à la traversée de l'agglomération nancéenne, en lieu et place du barreau de Gye à Dieulouard
- Demande d'un échangeur sur le barreau Gye-Dieulouard
- Requalification de la rocade sud de Metz, en complément du projet
- Demande d'élargissement de l'A31 entre Hauconcourt et Richemont

Les enseignements du débat public

- **Les résultats de l'expertise complémentaire sur le secteur Toul – Nancy - Dieulouard**
 - Les projections de trafic sont conformes aux règles de l'art confirmant la nécessité d'améliorer l'offre aux horizons 2030
 - L'aménagement sur place à 2x3 voies dans la traversée de Nancy est difficilement envisageable en profil autoroutier (*nuisances, contraintes techniques, coût, fonctionnalité*)
 - Le barreau Toul-Dieulouard répond aux objectifs fonctionnels avec néanmoins des points à reconsidérer:
 - Ses caractéristiques pour accueillir 15000 véhicules/jour
 - Son phasage avec une mise en service en 2025 jugé trop optimiste

Les enseignements du débat public

➤ Les principales propositions de l'expertise complémentaire

- Mise en place d'un observatoire des déplacements
- À court terme aménager l'A31 en traversée de Nancy par:
 - Un élargissement à 2x3 voies à profil réduit au niveau de Maxéville (sans BAU, voies réduites, limité à 70 km/h)
 - Des mesures d'exploitation : contrôles d'accès aux différents échangeurs, gestion dynamique des vitesses et des affectations de voies
- À moyen terme aménager un barreau Toul-dieulouard à caractéristiques réduites (2x1 voies)
- À long terme élargir le barreau à 2x2 voies

➤ L'expertise identifie la nécessité de réaliser des études complémentaires, qui devraient notamment éclairer le maître d'ouvrage sur les points suivants:

- La sécurité des usagers et des intervenants
- Les effets des régulations sur le réseau secondaire
- Les gains en délai et en coût d'une 2x1 par rapport à une 2x2 entre Toul et Dieulouard

Les prochaines étapes du projet

3

Les suites du débat public

- Dans les 2 mois suivants la clôture du débat:
 - la CPDP transmet son compte rendu à la CNDP
 - la CNDP dresse le bilan du débat public
- Dans les 3 mois suivants la publication du bilan, le maître d'ouvrage rend publique sa décision qui:
 - annonce la volonté de poursuite ou non du projet
 - le cas échéant, précise les conditions de sa poursuite

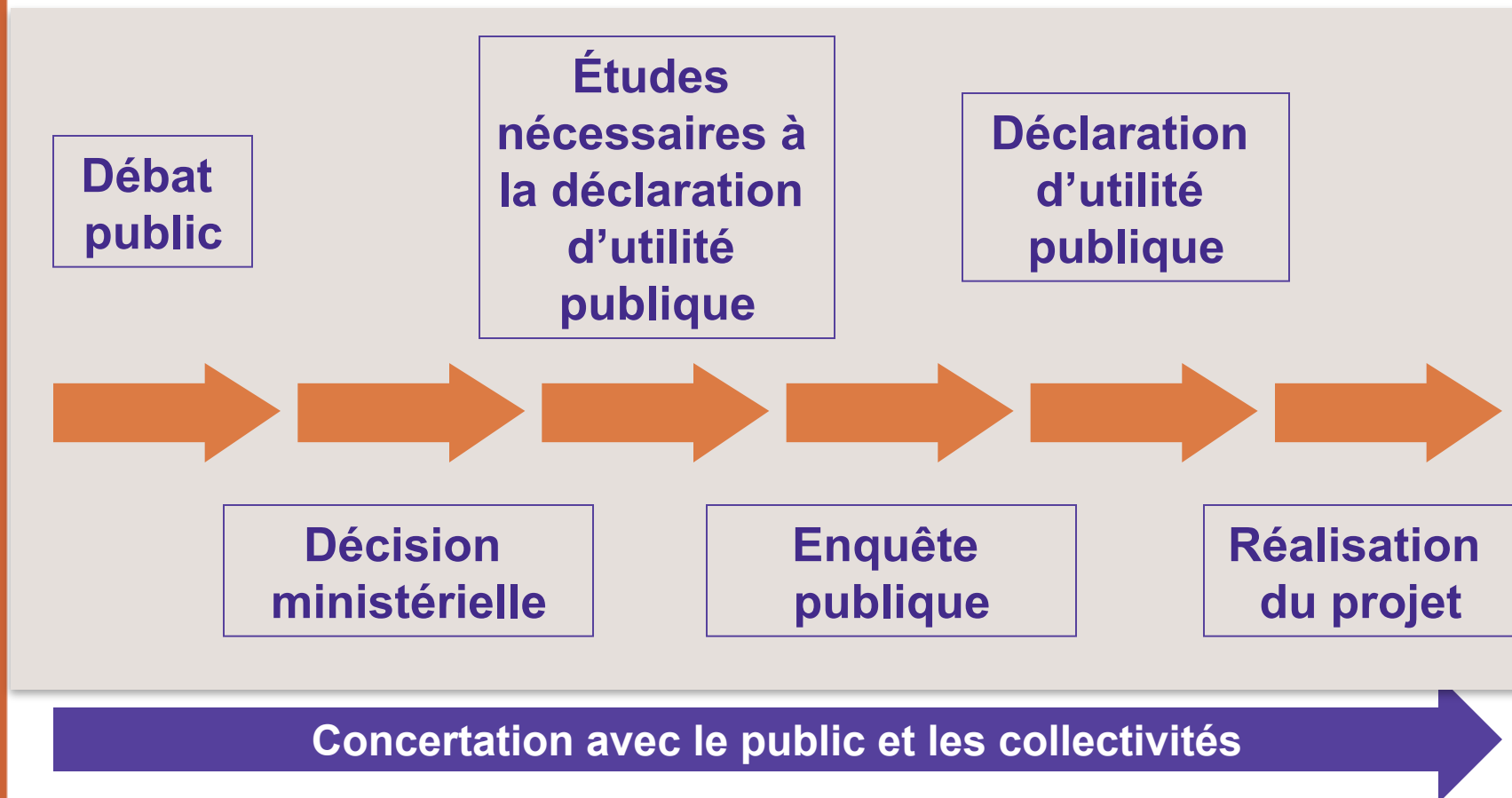
Les suites du débat public

En cas de poursuite du projet:

- Les modalités de la concertation après le débat public sont précisées dans la décision ministérielle indiquant les suites données au projet.
- Le code de l'environnement prévoit que :

Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet informe la Commission nationale du débat public, pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique, des modalités d'information et de participation du public mises en œuvre ainsi que de sa contribution à l'amélioration du projet.

Rappel des étapes à venir pour le projet A31Bis



Merci pour votre attention
